

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-1.107** modifiant le Règlement général SH-1 et ayant pour objet les nuisances, l'environnement et la tarification.

Ce règlement a principalement pour objet d'adopter la tarification 2024 pour certains biens et services offerts par la Ville.

De façon générale, les divers tarifs sont revus annuellement de manière à tenir compte de l'élargissement de la gamme de services, d'activités et de biens offerts.

Pour l'exercice financier 2024, la Ville maintient au même niveau, l'ensemble de ses tarifs. Des ajustements mineurs sont apportés pour les services de locations d'infrastructures de loisirs, de salles ainsi que pour les participations aux activités de loisirs.

Quant aux autres modifications proposées, elles touchent principalement le domaine administratif. On y prévoit notamment l'obligation de déclarer tous travaux de réparation des conduites de branchement aux réseaux de la Ville ainsi que l'obligation d'obtenir une attestation de conformité.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 19 avril 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe